

# Voltaire, Traité sur la tolérance



Voltaire, de son vrai nom François-Marie Arouet, né le 21 novembre 1694 à Paris et mort dans la même ville le 30 mai 1778, est un écrivain et penseur français ; connu pour avoir été l'un des principaux représentants du courant philosophique dit des Lumières. Ce mouvement intellectuel majeur qui marqua la France puis l'Europe entière au XVIIIe siècle, naquit dans un contexte bien particulier : celui de nombreux progrès scientifiques et autres mutations économiques, culturelles et idéologiques. En vérité, la philosophie des Lumières prit racine dans le mouvement intellectuel de la Renaissance, apparu en Italie dès le XVe siècle. En effet, l'humanisme de la Renaissance préfigura la philosophie du XVIIIe siècle en ceci qu'elle plaça elle aussi, déjà, la raison au centre de la connaissance humaine en s'inspirant du modèle antique, notamment en ce qui concerne le domaine des arts. Ainsi les humanistes,

plus ou moins séparés du joug de la religion, jouissaient dès lors d'une plus grande liberté d'érudition. Mais la philosophie des Lumières devint célèbre pour être allée plus loin encore en contestant l'autorité-même de l'Église, alors accusée de plonger depuis des siècles les Hommes dans les ténèbres de l'ignorance.

C'est dans ce contexte que Voltaire rédigea le *Traité sur la tolérance*, paru en 1763 ; et à l'occasion d'une affaire toute récente : celle du jugement et de la mise à mort en 1761 de Jean Calas, un marchand protestant accusé d'avoir assassiné son fils sous prétexte que ce dernier aurait souhaité se convertir au catholicisme. Suite à cette affaire, Voltaire proposa une réflexion sur la tolérance, en tant que concept mais aussi et surtout en tant que valeur morale. En effet, au-delà d'une réflexion philosophique sur la tolérance, c'est une œuvre de combat que propose l'auteur ; une ode à la bienveillance et à la mansuétude aussi bien qu'un plaidoyer contre le fanatisme religieux, que Voltaire considère comme étant justement à l'origine de l'intolérance et de la violence, et dont l'exécution de Jean Calas témoignerait.

La trame de l'œuvre révèle la progression de la réflexion de l'auteur à propos de l'idée de tolérance. Seul le premier chapitre est exclusivement consacré à l'affaire judiciaire -l'auteur n'y reviendra que dans la conclusion- et l'ensemble des autres parties interroge la notion de tolérance à l'aune de considérations aussi bien historiques et géographiques, qu'anthropologiques et philosophiques. Ainsi, à travers ce traité dont l'efficacité rhétorique est indéniable -l'auteur prend en effet soin de détruire en de nombreuses occurrences les objections futures de ses détracteurs ; aussi il use de différents styles littéraires tels que le dialogue imaginaire, la lettre empreinte d'ironie ou la fable satirique afin de convaincre le lecteur tout en l'amusant- Voltaire confesse son désir de parvenir à éclairer les esprits et à toucher les cœurs : « Je sème un grain qui pourra un jour produire une moisson » dit-il dans sa conclusion, au chapitre 25.

Le *Traité sur la tolérance* de Voltaire est donc essentiellement une œuvre critique envers l'Église catholique. Outre le fait de dénoncer quelques rites « dénaturés » et autres superstitions absurdes véhiculées par des ecclésiastiques déraisonnés ou bien avarés et trop ambitieux -ce dernier type de travers est par exemple dénoncé dans le chapitre 16, qui n'est autre qu'un dialogue entre un mourant et un homme

d'Église dépourvu de toute bienveillance- ; c'est finalement principalement l'Église en tant qu'institution « monolithique » et que religion dominante qu'accuse Voltaire. Selon ce dernier, puisque la religion catholique domine les sociétés européennes, alors elle englobe des masses importantes d'individus qu'elle « abrutit » de croyances parfois erronées et souvent trop dogmatiques et qu'elle entraîne sur la voie du fanatisme. Dans la logique voltairienne, le danger de l'Église vient ainsi de sa prédominance sur les autres confessions qu'elle a donc le loisir de persécuter. C'est pourquoi l'auteur écrit, au cours du chapitre 5, qu'au plus les sectes sont nombreuses, au moins elles sont dangereuses. Le premier chapitre du traité, évoquant l'affaire Calas, insiste longuement sur les effets néfastes de la foule et de la frénésie populaire. Le peuple de Toulouse, « superstitieux et emporté », se rua autour de la maison des Calas en accusant ces derniers du meurtre de l'un des leurs, et cela sans aucune preuve : « quelque fanatique de la populace s'écria que Jean Calas avait pendu son propre fils Marc-Antoine ». Et de poursuivre sur la bêtise inhérente à tout fanatisme, l'autre raconte que le peuple catholique éleva Marc-Antoine, peut-être suicidé, en véritable saint martyr et offrit à sa dépouille des funérailles en grandes pompes...

Mais le fanatisme religieux n'est pas l'apanage du peuple catholique, loin s'en faut : Voltaire dénonce avec révolte, dans les chapitres 2 et 3, les exactions commises par le pouvoir religieux depuis l'époque paléochrétienne à l'occasion de nombreuses querelles sur le dogme, bien qu'il insiste particulièrement sur les persécutions et les massacres perpétrées par l'Église catholique que la Réforme protestante du XVI<sup>e</sup> siècle a excitées. L'auteur dénonce également toute l'absurdité et toute l'hypocrisie de l'intolérance catholique : outre le fait que celle-ci soit contraire à la perfection évangélique qui invite à la paix entre les hommes et à l'indulgence ; force est de constater que la doctrine chrétienne subit de nombreuses modifications au fil des siècles et qu'il est donc insensé de se disputer pour des verbiages théologiques. Voltaire rappelle enfin que si les premiers chrétiens ont pu être victimes de persécutions du temps de l'Empire romain, la religion chrétienne est devenue à son tour -et surement davantage- persécutrice et intolérante. Dans l'esprit de la foi protestante souhaitant « ré-former » l'Église primitive des apôtres, que Voltaire semble apprécier en de nombreux aspects, ce

dernier préconise ainsi de se méfier et de se départir de tout commentaire exégétique afin de retourner à la source des Évangiles. En effet, même s'il put exister des discordes entre certains évangélistes (celle, par exemple, de saint Matthieu et de saint Luc concernant le nombre de générations entre David et Jésus), la paix fût conservée et les contrariétés apparentes bien conciliées par plusieurs Pères de l'Église.

Voltaire proposa ensuite, à partir du chapitre 4, une analyse géographique, historique, anthropologique et théologique de la tolérance ; en vue de saisir dans quelle mesure l'intolérance peut-elle être ou non de droit humain et de droit divin. Le philosophe commença alors par évoquer les parties de l'Europe où le protestantisme se trouve en supériorité numérique et où selon lui la paix règne, telles que la province luthérienne d'Alsace, ou encore l'Allemagne, l'Angleterre et la Hollande ; avant d'élargir son enquête au reste du globe. Partant, Voltaire affirme que malgré des usages ridicules les Quakers d'Amérique sont pacifiques, tout comme les sociétés indienne, perse ou japonaise où plusieurs religions cohabitent... Aussi, dans une perspective historique, l'auteur avança à travers les chapitres 7, 8, 9 et 10 une série d'arguments en vue de prouver que les civilisations pré-chrétiennes, c'est-à-dire grecque et romaine, étaient étrangères à toute forme d'intolérance religieuse ou intellectuelle : il en vint même à relativiser l'ampleur des persécutions subies par les martyrs chrétiens du temps de l'Empire romain. En effet, selon Voltaire, si l'Empire tolérait de nombreux cultes en son sein, tels que les sectes juive, scythe ou égyptienne, alors il devait également accepter la secte chrétienne ; si tant est bien sûr que les défenseurs de cette foi nouvelle aient respecté l'autorité et les usages romains.

Ainsi, après avoir nié toute forme d'intolérance religieuse en dehors du cadre de l'Église catholique, Voltaire proposa une réflexion sur la validité ou non de l'intolérance au sein même de la religion chrétienne. Partant, il présenta un ensemble d'arguments au cours des chapitres 12, 13 et 14 en vue de prouver que l'intolérance n'est pas, à l'origine, de droit divin dans la tradition judéo-chrétienne. Même si Voltaire ne dément pas la sévérité du Dieu judaïque, il la distingue toutefois d'une simple « intolérance ». En effet, Dieu n'était pas intolérant envers les cultes étrangers -syrien par exemple-, mais intransigeant envers son propre

peuple et cela pour une raison simple : à défaut de lui faire craindre des supplices dans l'au-delà -l'immortalité de l'âme n'ayant encore pas été révélée- il devait faire peser sur lui la menace de châtements temporels. C'est pourquoi Voltaire écrit au chapitre 12 qu'il trouve tout de même, dans cette antiquité barbare, les « rayons d'une tolérance universelle ». L'auteur rappelle enfin, dans le chapitre 14, que Jésus-Christ enseigna des valeurs toutes contraires à l'esprit d'intolérance : « Presque tout le reste des paroles et des actions de Jésus-Christ prêche la douceur, la patience, l'indulgence » ; et qu'à moins de corrompre son message, tout chrétien ne saurait se placer du côté des bourreaux et des persécuteurs.

Quoiqu'il en soit, puisque l'intolérance est mère de la violence, l'auteur en déduit qu'elle n'est point de droit humain et naturel ; il affirme même, au chapitre 24, qu'elle est une « ennemie de la nature ». Effectivement, la morale suprême de Voltaire semble être de ne point léser autrui et de ne pas faire à autrui ce que l'on ne souhaiterait pas pour soi-même : il est donc défendu de persécuter quiconque pour des motifs religieux, pour des croyances non partagées. C'est pourquoi le philosophe affirme qu'il vaut mieux croire en de ridicules superstitions, tant qu'elles ne blessent pas autrui ; qu'être un chrétien zélé et inquisiteur. Le problème n'est pas tant la superstition en elle-même que le fanatisme, c'est-à-dire la violence avec laquelle est souvent défendue une superstition.

En définitive, le Traité sur la tolérance est une ode à la paix, à la bienveillance et à la liberté de conscience ; et une critique virulente du fanatisme religieux et de l'intolérance, que Voltaire considère absurdes car contraires aux lois de la raison et de la nature. En effet, puisque les desseins de Dieu nous sont inconnus, le dogmatisme ne peut qu'engendrer conflits et persécutions sans jamais aboutir à un quelconque consensus. Partant, l'auteur propose dans cette œuvre une conception nouvelle de la bonté, empreinte d'un certain relativisme : la bonté universelle, c'est-à-dire qui ne dépende plus du cadre exclusif d'une religion donnée. Le déisme de Voltaire le pousse ainsi à croire en un Être supérieur, père de tous les hommes ; qui sont ainsi frères en cette vie, et cela quelles que soient leurs croyances et leurs confessions respectives.